

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
27 MAI 2026

Nombre de membres*		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

Date de la convocation
22 mai 2026

Date d'approbation
24 juin 2026

Date d'affichage du PV
26 juin 2026

Quorum
10

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Maxime Julliard Maire, M. Cyprien Tournier, Mme Annie Mayer, Mme Valérie Boullet, Adjoints, Mme Dominique Lacroix, M. Pascal Debargue, M. Laurent Morel-Chevillet, M. Pascal Felisaz, M. Christophe Baud, Mme Edeline Bosredon, M. Kristopher Degardin, Mme Manon Jordil, M. Ludovic Blanc, Mme Marie-Angélique Joly, Mme Prisca Mayer et Mme Géraldine Lacroix.

Absents :

Absent ayant donnée pouvoir :

Mme Anaïs Delalex à M. Kristopher Degardin
Mme Louissette Beetschen à Mme Dominique Lacroix
M. Didier Lacroix à M. Pascal Debargue

Secrétaire de séance : Mme Manon Jordil

**D2026-043-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
29 AVRIL 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 29 avril 2026 à dix-neuf heures tenu salle du conseil municipal à Féternes, sous la présidence du Maire.

**D2026-044-DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE
LA CCPEVA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'onze commissions thématiques vont être créées au sein de la CCPEVA et nécessitent un élu représentant la commune pour chacune d'entre elles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE les élus suivants en fonction de leurs périmètres de délégations pour une meilleure cohérence de suivi :

Nom de la commission	Contenu	Titulaire	Suppléants (facultatif)
<i>Commission développement durable projet de Territoire et coopération transfrontalière</i>	Diagnostic AFNOR, Territoire et Transition, PCAET, lien citoyenneté, évaluation annuelle du projet de Territoire	Valérie BOULLET	
<i>Développement économique et économie circulaire</i>	Suivi de l'aménagement des zones d'activités et développement de celles-ci	Louissette BEETSCHEN	Annie MAYER
<i>Modernisation et mutualisation</i>	Evaluations des politiques publiques, achats durables, informatiques, risques	Marie-Angélique JOLY	Prisca MAYER
<i>Pays d'Art et d'Histoire</i>	Promotion touristique du territoire, découverte du patrimoine au scolaire, lien avec le label GEOPARK porté par le SIAC	Anais DELALEX	Didier LACROIX
<i>Organisation et gestion des mobilités</i>	Desserte du territoire, navettes lacustres, projets structurants (SERM)	Annie MAYER	Valérie BOULLET
<i>Finances</i>	Gestion des affaires financières et budgétaires (dont subventions, fonds de concours)	Maxime JULLIARD	Marie-Angélique JOLY
<i>Eau et assainissement</i>	Gestion de la ressource en eau, eau potable, assainissement, GEMAPI, contrat rivière	Maxime JULLIARD	Ludovic BLANC
<i>Biodiversité, stratégie alimentaire, agriculture et espaces naturels</i>	Suivi des plans pastoraux, des alpages, des travaux sur les zones Natura 2000, politique de développement des vergers communaux et le Plan Alimentaire Territorial	Christophe BAUD	Annie MAYER
<i>Prévention, stratégie et gestion des déchets</i>	Organisation des collectes de déchets, gestion des déchèteries, extension des consignes de tri	Cyprien TOURNIER	Didier LACROIX
<i>Cohésion sociale et solidarité</i>	CTG, CLS, France service, RPE, soutien associations sociales (école de musique, SIEA, ADMR...), ressourcerie	Dominique LACROIX	Anais DELALEX
<i>Aménagement espace et bâtiments</i>	Suivi du Plan Local de l'Habitat, contrat de performance énergétique, Règlement Local de publicité...	Valérie BOULLET	

**D2026-045-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN
REPRESENTANT SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la CLECT a pour rôle d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre la commune et l'intercommunalité,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) invite les membres du conseil municipal à désigner par délibération un membre titulaire représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPEVA et un membre suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE Maxime JULLIARD membre titulaire et Marie-Angélique JOLY membre suppléante

**D2026-046-DESIGNATION D'UN DELEGUÉ REPRESENTANT LE COLLEGE DES
ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Féternes est membre du Comité National d'Action Sociale,

Considérant que conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DESIGNE Madame Valérie BOULLET comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,

D2026-047-NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE

Considérant que les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes à impacts sanitaires et agricoles importants et que la mise en place de mesure de lutte à l'encontre de ces plantes invasives à l'échelle des collectivités est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces.

Considérant que les communes sont invitées à désigner un référent chargé de repérer la présence des ambroisies, de participer à leur surveillance, de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Christophe Baud en tant que référent ambroisie.

D2026-048-DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Cyprien Tournier en tant que référent sécurité routière

**D2026-049-CONVENTION DE PARTENARIAT SAVOIR-NAGER – APPROBATION
ET SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le projet de convention joint à la présente,
Considérant que l'acquisition du « *savoir nager* » est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences,
Considérant que cet apprentissage commence à l'école primaire et, lorsque c'est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec la Ville d'Evian joint à la présente et notamment les modalités financières.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents administratifs techniques et financiers nécessaires au bon déroulement de cette convention, et notamment les avenants à intervenir.

**D2026-050-CREATION D'UN POSTE NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,
Vu l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

La création à compter du 20 juillet 2026 pour une durée d'un an, d'un emploi non-permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent recruté assurera les fonctions d'agent technique affecté aux espaces verts.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience similaire dans le domaine d'activité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

D2026-051-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la sécurisation de Chez Divoz, il est nécessaire de déposer une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière auprès du Département pour l'année 2026.

Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Mise en place d'un feu de régulation. Comprenant les raccordements électriques, les reprises d'enrobés et la fourniture des feux principalement.	29'972€	Financement sollicité au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière.	30%	8'991,60€
		Autofinancement communal	70%	20'980,40€
Total	29'972€	Total	100%	29'972€

Le montant de la subvention sollicité à ce titre correspond à la somme de : 8 991.60 € HT

L'estimation du cout prévisionnel du projet est de 29 972 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le montant estimatif du projet soit 29 972 € HT

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière à hauteur de 30 % du projet soit 8 911.60 € HT, pour financer la mise en place d'un feu de régulation, et signer tous les documents s'y rapportant.

**D2026-052-EXONERATION EXCEPTIONNELLE DU LOYER DE MAI 2026 POUR
CERTAINS BAILLEURS DE L'ANCIENNE POSTE**

Considérant les difficultés rencontrées par certains bailleurs de l'ancienne Poste sur le premier semestre de l'année 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'exonération exceptionnelle du loyer de mai 2026 aux bailleurs suivants : Marc BOECHE, Marisa BRAS ALMEIDA, Johany CHAUFFERIN.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives techniques et financières nécessaires à cette délibération

**D2026-053-OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026-2027**

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité de Féternes pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de Trésorerie ».

La commune a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 380 000 € sur un an.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 380 000 €
Durée : 1 an maximum
Taux d'intérêt applicable : €STR + marge de 0.90 %
Frais de dossier : 1 520 €

Le processus de traitement automatique pour le tirage et pour le remboursement se feront par crédit ou débit d'office sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement.

Le paiement des intérêts se fera chaque mois par débit d'office. Les frais de dossiers seront prélevés en une seule fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 380 000 € aux conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**D2026-054-CONVENTION D'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
PAR LE MINISTERE DES ARMEES – APPROBATION ET SIGNATURE**

Considérant que dans le cadre du sommet du G7 qui se tiendra à Évian du 15 au 17 juin 2026, l'État sollicite la commune pour la mise à disposition temporaire de deux chemins communaux (Champeillant et le Nattay) afin d'y installer un dispositif de sûreté aérienne,

Considérant que cette occupation, prévue du 1^{er} au 19 juin 2026, permettra le déploiement d'équipements de défense sol-air et de moyens associés,

Considérant que la convention encadre les conditions d'utilisation du site, notamment en matière de sécurité et d'accès réglementé, et prévoit la réalisation d'un état des lieux à l'entrée et à la sortie,

Considérant qu'elle est consentie à titre gratuit, dans le cadre de la participation de la commune à un dispositif de sécurité nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention joint à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents administratifs techniques et financiers nécessaires au bon déroulement de cette convention.

**D2026-055-COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS**

Les devis suivants ont été pris au vu de la délibération n°2026-023 du 1^{er} avril 2026 portant délégations d'attribution du conseil municipal au Maire :

 Devis signés :

Date	Tiers	Objet	Montant € TTC
18/04/2026	G. DUBOULOZ	Aspirateur KARCHER	321.65
18/04/2026	VEOLIA	Remplacement circulateur chaudière salle des fêtes	1 168.00
29/04/2026	ALPES HYGIENE	Fournitures entretien	913.25

AFFAIRES DIVERSES

1-Point de situation : extension et amélioration énergétique de l'école maternelle

Les travaux ont débuté le 7 avril. Les réunions de chantier se tiennent le 20 avril. Un groupe d'élu est en charge du suivi des travaux : Maxime, Annie et Pascal accompagnés par le DST.

Point sur les travaux :

- Le maçon après avoir procédé à la création des semelles, puis à la structuration du vide-sanitaire, vient de couler la dalle de la future salle de classe.
- Le contrôle assainissement réalisé par la CCPEVA s'est révélée positif suite au nouveau raccordement.
- Le charpentier doit intervenir à compter du 15 juin.

Divers :

- Le vice-président de la Région Philippe Meunier, la sénatrice Sylviane Noel et le conseiller régional Serge Deslante sont venus visiter le chantier de l'école le 12 mai en présence de Maxime, Pascal et Annie. Pour rappel la région a attribué un financement de 100'000€ pour le projet.



Coulage des semelles, suivi de la construction du vide sanitaire et du coulage de la dalle de l'extension

2-Rappel : travaux route des Moulins

La route des Moulins a été fermée en même temps que le Plan Fayet car celle-ci ne pouvait pas subir le report de trafic. La fermeture s'est prolongée jusqu'au 22 mai 17h afin de réaliser plusieurs travaux :

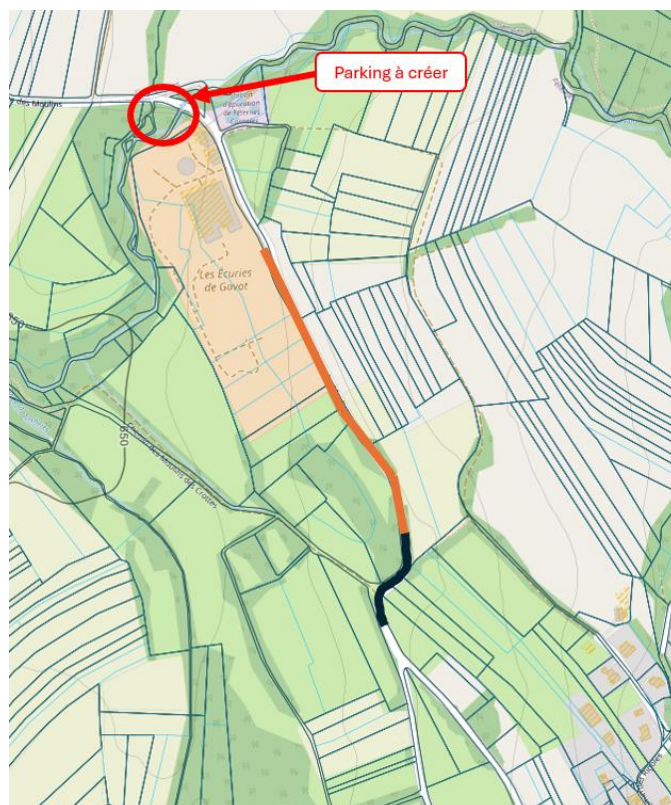
Travaux réalisés :

- Remplacement du tuyau d'eaux pluviales dans le secteur du « S », avec passage d'un diamètre de 300 à 400 mm afin d'améliorer l'écoulement des eaux.
- Mise en place d'un regard équipé de deux têtes d'aqueduc ainsi que d'un regard côté marais de la Leschère.
- Abattage de trois arbres creux présentant un risque pour la sécurité.

- Reprise des accotements depuis la pâte d'oie du chemin des Noyers jusqu'au écuries du Gavot.
- Goudronnage du « S » réalisé par l'entreprise COLAS.

Travaux restants :

- Mise en forme de la plateforme de stationnement à Grésin (création de sept places de stationnement suite au nettoyage d'une parcelle communale).
- Reprise du chemin entre le « S » et les Rigoles.



3-Commémoration du 8 mai

Nous nous sommes réunis devant le monument aux morts place du 20 février 1944 afin de rendre hommage aux combattants morts pour la France et pour la liberté.

Cette cérémonie fut l'occasion de revenir sur les événements de la Seconde Guerre mondiale qui ont profondément marqué notre commune, notamment les tragiques journées de rafles du 20 février et du 20 mai 1944.

Avant la cérémonie, au hameau du Creux un temps de recueillement a permis de rendre hommage à Victor Martin, résistant belge installé à Féternes après la guerre dont le parcours rappelle l'importance du combat contre la barbarie et pour la dignité humaine.

Merci aux anciens combattants, porte-drapeaux, pompiers, à Madame la député, aux élus et aux habitants présents pour ce moment de mémoire.

Merci à la commission Culture, patrimoine, jumelage et devoir de mémoire pour l'organisation.



4-30 avril 2026 : inauguration de l'abri à sel et divers stockages

Le service technique bénéficie désormais d'un espace de stockage complémentaire.

Afin de se conformer aux exigences liées au stockage du sel de déneigement, auparavant entreposé directement au sol, une partie du hangar a été aménagée avec un béton spécifique. Cet aménagement permet de limiter les risques d'infiltration dans les nappes phréatiques et de faciliter son utilisation en période hivernale.

Dans le cadre de ce même projet, deux travées ont été réalisées, permettant le stockage du sel sous abri ainsi que celui des engins communaux.

Un grand merci aux entreprises locales Cettour Maçonnerie et Cornier Rénovation Toiture pour la qualité de leur travail.



5-10 mai : Promenade de la Fête des mères de famille

- La matinée a débuté par la visite du Palais Idéal du Facteur Cheval à Hauterives, œuvre unique et fascinante construite pendant 33 ans par Ferdinand Cheval. Ce facteur a construit ce palais à la suite d'une révélation lors d'une de ses tournées, tombant nez à nez avec une pierre à la forme atypique. Première pierre d'une œuvre de grande ampleur mêlant des inspirations orientales, animales et imaginaires... Le palais fut classé monument historique par André Malraux.
- Après un repas à Hauterives, les mamans ont poursuivi la journée au musée de la Noix à Vinay, au cœur de la noyeraie iséroise.
- Cette visite a permis de découvrir l'histoire de la noix de Grenoble, les traditions agricoles locales ainsi que les différentes étapes de production et de transformation de ce produit emblématique de la région avec une dégustation très appréciée des participantes



6-16 et 17 mai : Trophée des Alpes organisé par le FC-GAVOT



16 et 17 mai : Trophée des Alpes organisé par le FC-GAVOT

7-23 et 24 mai Exposition Chabl'Arts

- Exposition découverte de créations artisanales locales uniques, faites avec passion et savoir-faire.
- Peintures, objets déco, créations originales... chaque exposant a partagé un univers authentique et des pièces uniques à admirer ou à offrir.
- La buvette a été tenue par le Club Boules de Féternes.

8-24 mai : les écuries du Gavot ont fêté leurs 40 ans et leur reprise !

- Les Écuries de Gavot fondée en 1986 sont un lieu emblématique de notre commune où se transmettent depuis des décennies des valeurs fortes de respect, passion, persévérance, entraide et amour des animaux.
- Cette journée d'anniversaire a également marqué une étape importante avec la présentation de Emma Colloud qui reprend le flambeau et qui deviendra en septembre la nouvelle dirigeante de la structure. Une belle fierté pour notre commune de voir une jeune du village qui a grandi et appris ici reprendre les écuries !
- Un immense merci à Ingrid Lalande pour son engagement durant toutes ces années. Par son travail, sa passion et son investissement sans faille elle a fait des Écuries de Gavot bien plus qu'un centre équestre : un véritable lieu de vie et de partage pour de nombreuses générations. La preuve avec les nombreuses personnes qui se sont déplacées le 24 !

9-Conférence restreinte à propos de la sortie de l'ouvrage : « Le Denny Boy récit d'un bombardier tombé dans le Chablais »

- Étaient notamment présents des personnes ayant participé aux commémorations des 80 ans de l'événement en 2024 durant lesquelles les descendants avaient été invités ainsi que des anciens maires et des représentants des anciens combattants.
- Nous remercions chaleureusement Laurent Vitello pour la qualité de son travail de recherche et pour les nouvelles informations apportées à cette histoire locale. Grâce à son ouvrage et ses investigations rigoureuses l'histoire continue de vivre et de s'enrichir.
- Un grand merci également à Michel Michoud passionné du B17 qui œuvre depuis plusieurs décennies pour faire connaître cette histoire, la valoriser et la transmettre. Collectionneur de nombreuses pièces et témoignages liés à cet épisode il contribue avec passion au devoir de mémoire.
- Une conférence ouverte à un plus large public sera organisée prochainement afin de permettre à tous de découvrir cette histoire et le travail de recherche réalisé autour du « Denny Boy ».
- Le livre est disponible dans de nombreux points presse. Il a été édité par le Messenger.



TOUR DE TABLE

Maxime Julliard informe/rappelle que/qu' :

- le Comité des Fêtes se chargera de la gestion du jumelage. Une visio sera prévue avec la commune de Treffogat pour travailler sur la rédaction d'une charte de jumelage. Elle devra être votée par les deux conseils municipaux à l'identique.
- un trottoir à Féternes Vieux nuit à la circulation des véhicules notamment agricoles. Il s'agissait anciennement d'une dalle mise en place par la commune. Une négociation amiable avec les propriétaires n'a pas permis d'effectuer les travaux pour l'arrondir. Un bornage est en cours afin de déterminer si le trottoir se trouve dans l'emprise communale ou non.
- à partir du 1^{er} septembre 2026, une ligne de bus régulière desservira Féternes. 5 arrêts sont proposés parmi eux Divoz et Thièze. La signalétique sera mise en place (arrêt de bus, etc) à cet effet. 3 passages sont prévus les matins, 3 en journée et 3 les soirs. La communication officielle sera faite après l'évènement du G7.
- les divers événements de Féternes bénéficient d'une large communication tant sur le Dauphiné que sur le site internet en passant par facebook.
- l'écho des 3 fêtes sortira prochainement, et sera centré sur les animations de l'été avec un encart dédié au « *bien vivre ensemble* ».
- les élus seront prochainement conviés à un conseil municipal privé afin de faire un point sur les dossiers en cours. Il ont également rendez-vous le 5 juin afin de désigner les délégués relatifs à l'élection des sénateurs

Cyprien Tournier fait le point sur les dossiers en cours au niveau de la commission voirie :

- l'arrêt de bus de Chez Portay ;
- plus de 150 barrières à poser avant l'arrivée du Tour de France prévu sur la commune le 20 juillet 2026 ;
- le grillonage pulsé à prévoir ;
- une consommation de 6 tonnes de sel durant l'hiver 2025-2026 ;

Valérie Boulet rappelle qu'un débat n°2 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura lieu lors du conseil du 24 juin 2026 afin de prendre acte d'éléments nouveaux (chiffrés, quantifiés,...).

S'agissant de la sortie du Règlement Local de Publicité Intercommunale, un courrier sera envoyé aux différents acteurs économiques afin de le respecter. Dorénavant les demandes d'enseigne et pré-enseigne seront instruites par la mairie.

Elle rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) instruit les permis de construire et d'aménager. L'an dernier la CCPEVA a instruit 140 actes qui représentent la somme de 8 630 €. Les tarifs des dossiers instruits ont doublé depuis l'an dernier. Le service reste cependant déficitaire. Sur les 22 communes, 18 font appel à la CCPEVA. Leur service s'est agrandi suite à la complexité des dossiers à traiter, leur nombre, les demandes diverses des communes (cas particuliers,...), la dématérialisation des actes,...

Laurent Morel-Chevillet préconise une signalétique visible afin d'éviter les accidents notamment dans les zones 30. Il déplore l'incivilité générales (dépassement intempestif,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58. La liste des délibérations et les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet www.feternes.fr – rubrique Vie municipale – Délibérations et arrêtés municipaux – Procès-verbaux et listes des délibérations 2026 et en Mairie sur demande.

La secrétaire de séance
Manon JORDIL

Le Maire
Maxime JULLIARD